



ÉTABLISSEMENT DE
RETRAITE ADDITIONNELLE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Paris, le 23 mai 2006 - ERAFP : appel d'offre prolongé

Le Conseil d'administration de l'ERAFP (Etablissement de retraite additionnelle de la Fonction publique) a fixé, lors de sa délibération du 10 novembre 2005, un principe fondamental en matière de politique de placement de l'établissement : la totalité des actifs sera investie selon une démarche socialement responsable.

L'ERAFP a lancé un appel d'offres le 3 avril dernier relatif à la sélection d'une agence de notation sociale (ANS). Cette agence sera chargée d'assister l'ERAFP dans la mise en œuvre de sa politique d'Investissement Socialement Responsable. Son mandat sera d'une durée de 4 ans et couvrira plus de 6 milliards d'euros sur l'ensemble de la période.

En effet, compte-tenu de l'enjeu et de l'importance de la démarche, l'ERAFP étant le seul investisseur institutionnel de cette taille dont la politique d'investissement sera pilotée selon des principes socialement responsables, il a décidé d'accorder un délai supplémentaire de 15 jours (date limite de dépôt des offres : 12 juin 2006) aux agences de notation sociétale pour nouer des partenariats éventuels, répondre aux attentes de l'ERAFP et finaliser leur offre dans les meilleures conditions.

Le deuxième appel d'offres, dont la parution interviendra dans le courant du mois de juin, répond à l'obligation réglementaire faite à l'ERAFP de déléguer la gestion financière de son portefeuille actions et obligations crédits à des sociétés de gestion. Il devrait conduire à la sélection de trois sociétés de gestion chargées de gérer les premiers portefeuilles actions zone euro. Chacun de ces portefeuilles devrait être abondé dans une fourchette de 100 à 400 millions d'euros pendant la durée des mandats.

Contacts :

Philippe Caïla
Directeur de l'Erafp - 01 58 50 99 75 - philippe.caïla@erafp.fr

Virginie Lladeres
Chargée de communication - 05 56 11 40 38 - virginie.lladeres@caissedesdepots.fr